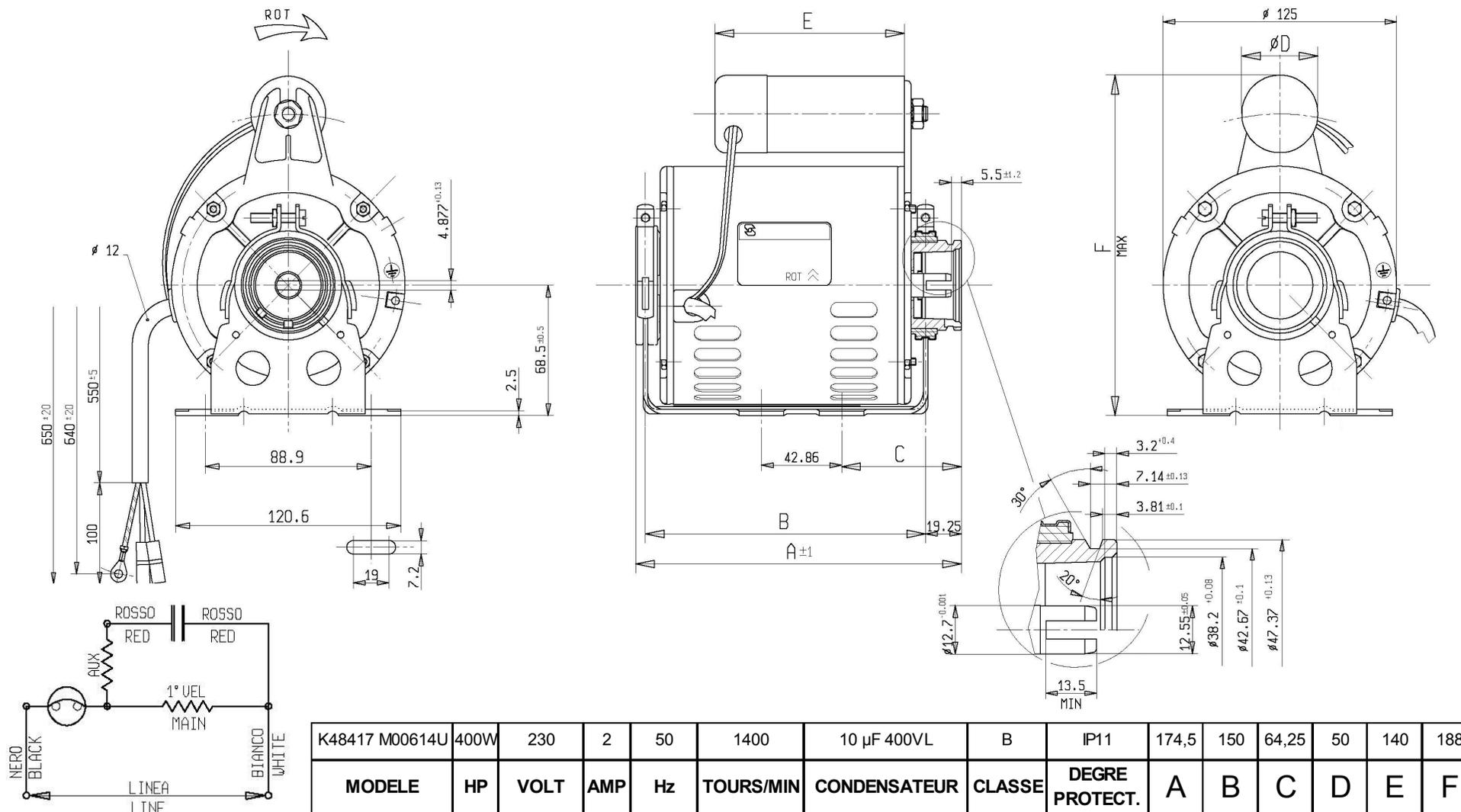


# MOTEUR POUR DISTRIBUTEUR DE BOISSON



Moteurs monophasés à capacité permanente, fabriqués conformément aux normes et directives  
 I3/23/CEE \* EN 60034-1 \* EN 60034-5 \* EN 60335-1 \* 89/336/CEE  
 Composants devant être incorporés dans une machine comme défini  
 par la Directive N° 98/37/CEE  
 et d'autres éventuelles Directives spécifiques applicables.